

TÉMOIGNAGE PARTENAIRE



AURÉLIEN BAILLY-SALINS

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ANNECY



Pouvez-vous vous présenter et présenter votre relation avec la Faculté de Droit de l'UCLy ?

La relation entre la Faculté de Droit de l'UCLY et le tribunal judiciaire est ancienne, et fonder sur la nécessité de rapprocher les lieux naturels d'apprentissage et d'application du droit. Lors de mes études de droit, au siècle précédent, j'ai été frappé par cette absence de connexion entre université et tribunal judiciaire. Ce lien, pour le tribunal, est nécessaire pour créer des vocations (avocats, magistrats, greffiers...) et permettre aux étudiants de faire leurs choix en conscience.

Les points forts de ce partenariat ?

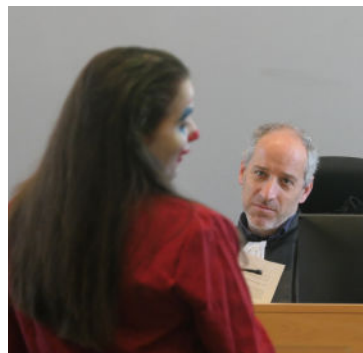
Le forum des métiers à l'UCLY, toujours très bien organisé, la nuit du droit chaque année, grand moment de rencontre et d'échanges, et évidemment le « faux procès ».

Quel serait le futur idéal de votre partenariat avec la Faculté de Droit de l'UCLy ?

L'organisation d'une forme de « parcours judiciaire » plus formalisé pour des étudiants volontaires, avec dans l'année plusieurs temps : assister à des audiences, rencontre de magistrats, participation au procès fictif. Mais peut-être que cela existe déjà !

Votre meilleur souvenir en tant que partenaire de l'UCLy ?

Le faux procès 2025 (« le joker »), très drôle et d'un très bon niveau oratoire et juridique !



REVIVEZ LE
PROCÈS FICTIF
EN VIDÉO



EN SAVOIR PLUS SUR
LES 150 ANS DE LA
FACULTÉ DE DROIT



Faculté Sciences Juridiques,
Politiques et Sociales - UCLy